



Direction des Services Techniques

Conseil municipal du 7 avril 2023 DELIBERATION

Rapporteur : M. Jean CONTOU-CARRÈRE

Secrétaire de séance : Madame Marie SAYERSE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 26
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU CARRERE, Mme Anne BARBET, Adjointe,
Mme Chantal LECOMTE, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE,
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSSEN, M. Daniel LACRAMPE, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Stéphane LARTIGUE donne pouvoir à M. Patrick MAILLET
- M. Philippe GARROTÉ donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRÈRE
- Mme Sabine SALLE donne pouvoir à Mme Chantal LECOMTE
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à M. Jean-Paul PORTESSSEN
- M. Clément SERVAT donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE

Etait absente :

- Mme Nathalie PASTOR

33 - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - ANNEE 2022

Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement est établi suivant les prescriptions du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (Art – L 222465 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il est rédigé conformément aux articles D 2224-1 à 4 du Code Général des Collectivités Territoriales (arrêté du 02 Mai 2007, arrêté du 02 Décembre 2013) qui fixent les indicateurs techniques et financiers et, déposé sur la plateforme de télé-déclaration « SISPEA » conformément à la loi n°2015-991 du 17 Août 2015.

Suivant les prescriptions de l'arrêté du 13 Novembre 2006, le rapport annuel est défini quant aux orientations suivantes :

- La qualité des services à l'usager,
- Les performances environnementales des services,
- La qualité financière et patrimoniale.

Cet outil de communication entre les élus et les usagers de l'eau et de l'assainissement est consultable librement en Mairie.

Ce rapport comprend 3 parties :

- une note liminaire,
- une note sur le service de l'assainissement,
- une note sur le service de l'eau potable.

Les annexes qui consignent les bilans de la qualité des eaux distribuées et assainies pour l'année 2022 sont disponibles en Mairie.

Après avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 27 mars 2023,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**,

- **PREND ACTE** du rapport présenté.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, le dit jour 07 avril 2023.

Suivent les signatures.-

Le Maire,

Bernard UTHURRY



AFFICHÉ LE 12.04.2023



NOTE LIMINAIRE

Le présent rapport concerne la production et la distribution de l'eau potable, ainsi que la collecte et l'épuration des eaux usées et pluviales.

Ces prestations sont assurées par deux services :

- service de l'eau potable.
- service d'assainissement.

La gestion de ces services est assurée sous la forme de régie directe.

Les prix de l'eau - 2022 :

La facturation de référence, jointe au présent rapport, est établie suivant les données définies par l'INSEE (compteur de diamètre 15mm – consommation annuelle de 120 m3) et fait état des prix suivants :

Distribution eau potable :	1,49 € TTC.
Assainissement de l'eau :	2,36 € TTC.
Montant total :	3,85 € TTC.

LE SERVICE DE L'EAU POTABLE

A) INDICATEURS TECHNIQUES

1 – PRESENTATION GENERALE

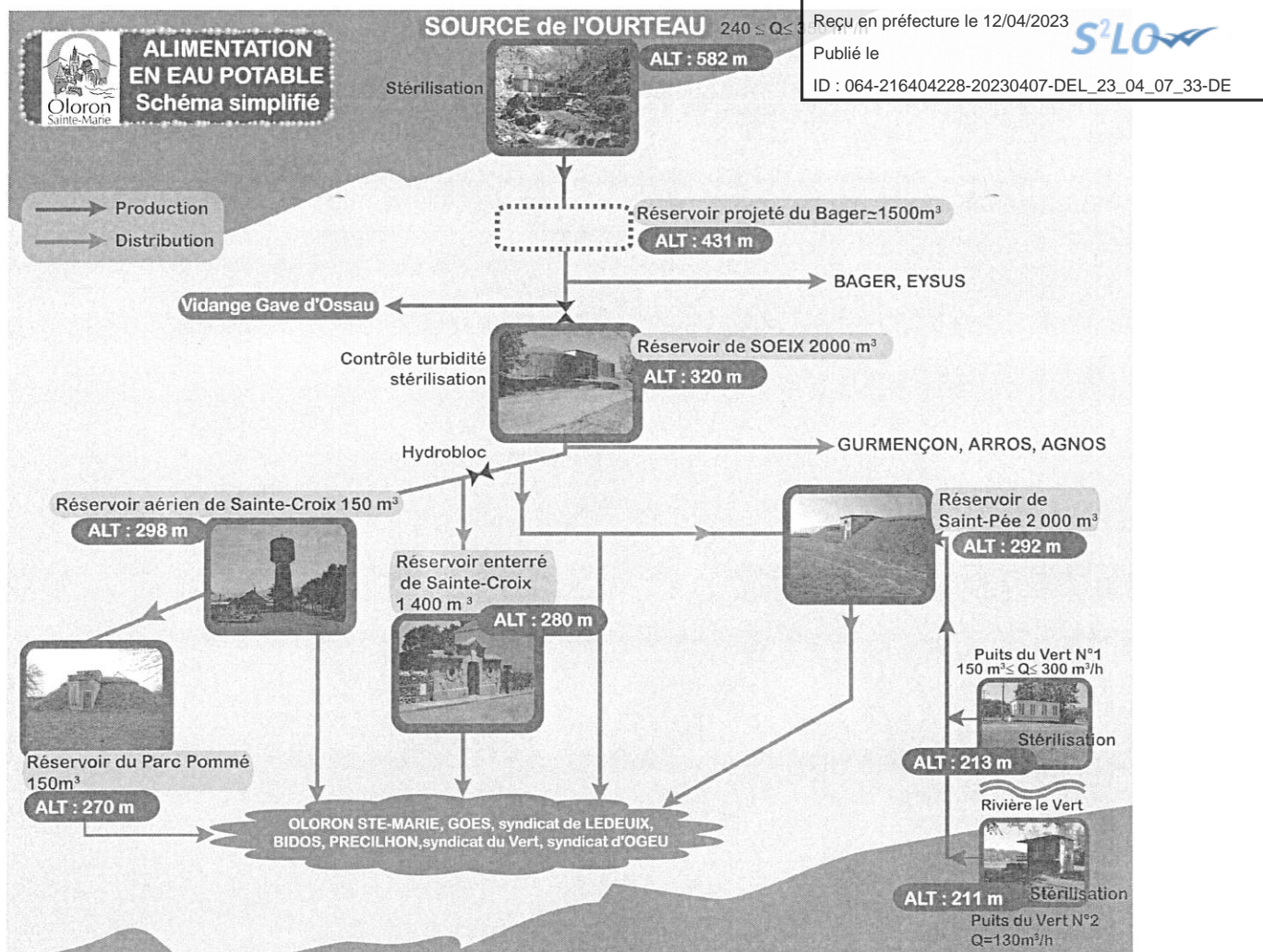
Oloron Sainte-Marie dispose d'un patrimoine souterrain riche et diversifié qui lui permet de bénéficier de ressources en eau de qualité et en quantité relativement importante. Ainsi, l'alimentation d'Oloron Sainte-Marie et du territoire proche (12 communes) est assurée par :

- Trois points de production :
 - La Source du l'Ourtau située dans le massif karstique du Bager.
 - Les deux Puits du Vert de St Pée situés dans la plaine alluviale du Vert.

L'eau ainsi captée et puisée, est acheminée vers des réservoirs de stockage qui assurent, via un réseau de distribution maillé, la desserte de l'ensemble des abonnés :

- Quatre sites de stockage :

Réservoirs : du Bager Sud (capacité : 40 m3), de Soeix (2 000 m3), de Ste-Croix (1 550 m3), de St-Pée (2 000 m3).



La connexion de ces différents sites de production et de stockage constitue une sécurité pour l'approvisionnement en eau potable de la quasi-totalité des usagers desservis.

Seul le quartier du Faget d'Oloron est desservi par le Syndicat d'Ogeu, géré par la SAUR. Le volume d'eau acheté par la Ville d'Oloron Sainte-Marie à la SAUR pour l'année 2022 était de 20 681 m³.

Une télésurveillance et un système d'alerte, gérés par informatique, complètent le dispositif pour assurer un suivi continu de la qualité de l'eau et des quantités disponibles dans les réservoirs. Ainsi, les eaux provenant de la Source du l'Ourtau peuvent être détournées du réseau pendant les périodes de turbidité. Au cours de l'année 2022, 471 449 m³ ont été ainsi détournés pendant les 56 jours où la turbidité a été excessive.

L'année 2022 a été marquée par des périodes de sécheresse importantes (cumul des précipitations – relevés STEP de Légugnon : 984 mm/m²)

Le réseau de distribution de la Ville d'Oloron Sainte-Marie comporte 110 km de canalisations (hors branchements).

Il est constitué de conduites d'adduction qui assurent notamment la liaison entre les différents réservoirs et d'un réseau secondaire maillé dans sa quasi-totalité, qui dessert les différents abonnés Oloronais (11 457 habitants) et les communes avoisinantes (6 503 habitants).

Nature et diamètre des différentes canalisations de distribution :

- Diamètre : 40 mm à 300 mm
- Fonte, Acier, P.V.C, P.E.H.D

Le taux de connaissance du réseau est estimé à 85%.

L'ensemble du réseau est reporté sous format infographique sur fond cadastral. Système d'Information Géographique (SIG).

Renouvellement du réseau :

Linéaire total réseau : 110 km	Réseau renouvelé : 2,3 km	Taux de renouvellement : 2,09%	2022
------------------------------------------	-------------------------------------	------------------------------------------	-------------

Détail des volumes contrôlés

- Volumes produits

Pour l'année 2022, la Source du l'Ourtau, ressource principale, a fourni 83% des besoins en eau. Le complément a été produit par les Puits du Vert et ce pendant les périodes d'étiage de la Source et lors d'épisodes de turbidité importante.

Capacité des Sites de production :

- Puits du Vert n°1 - débit max disponible : 290 m3/h
- Puits du Vert n°2 - débit max disponible : 130 m3/h
- Source du l'Ourtau – débit disponible compris entre 215 et 340 m3/h

Le mode de prélèvement actuel ne permet pas de réguler le débit au départ de la Source. Ainsi, un volume d'eau très important transite par le circuit de distribution et est rejeté au milieu naturel au niveau du réservoir de Soeix. Le programme de travaux, engagé en 2016 et destiné à améliorer la qualité de l'eau en distribution va notamment permettre de prélever le seul volume nécessaire aux besoins en eau potable et de restituer au cours d'eau « le l'Ourtau » un débit réservé.

Volume prélevé Source du l'Ourtau - (1)	2 369 966 m3
Volume desservi (amont du réservoir de Soeix) – (2)	62 123 m3
Volume prélevé et rejeté au milieu naturel / Turbidité - (3)	622 107 m3
Volume prélevé Puits I et II - (4)	481 821 m3
Volume produit utile – (1+4)-(2+3)	2 167 557 m3

- Volumes distribués

Pour l'année 2022, 1 387 432 m3 ont été distribués et répartis de la façon suivante :

Volumes distribués	Valeurs
Usage domestique	464 478 m3
Services Municipaux (compris volumes non comptabilisés (*))	220 961 m3
Usage industriel	193 705 m3
Usage agricole	10 278 m3
Vente en gros	498 010 m3

(*) Volumes non comptabilisés: essais et raccordements sur les poteaux d'incendie, vidange des ouvrages de stockage dans le cadre des campagnes annuelles de nettoyage et désinfection, utilisation de l'eau pour des usages communaux (arrosage, nettoyage voirie, entretien réseau d'eaux usées,...).

- Autres indicateurs du réseau

Rendement du réseau (volume consommé / volume produit) :

« Volume consommé » : volumes vendus et comptabilisés + volumes estimés non comptabilisés comprenant les puisages sur les poteaux et bouches incendie, les purges sur le réseau, les prélèvements liés à la propreté urbaine, les volumes nécessaires au nettoyage et à l'entretien annuel règlementaire des ouvrages de stockage d'eau potable.
 « Volume produit » : volume produit par la Source du Lourtau et les stations de pompage du Vert

Rendement	64%	Année 2022
------------------	------------	-------------------

Indice linéaire des volumes non comptés :

Estimation des pertes journalières par kilomètre de réseau par rapport au volume facturé.

ILVNC (m3/km/j)	29,05	Année 2022
------------------------	--------------	-------------------

Indice linéaire des pertes en réseau :

Estimation des pertes journalières par kilomètre de réseau par rapport au volume consommé (comptabilisé et pris en compte dans le calcul du rendement du réseau).

ILP (m3/km/j)	34,55	Année 2022
----------------------	--------------	-------------------

Défense incendie :

Raccordé sur le réseau d'eau potable, ce dispositif est constitué de 221 hydrants (poteaux et bouches incendie) répartis de façon quasi-uniforme sur le territoire de la Commune, et ce afin de garantir une protection efficace contre l'incendie.

Des essais annuels et règlementaires sont effectués sur l'ensemble des hydrants par le Service des Eaux. La synthèse des essais est systématiquement transmise au Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Le Service des Eaux :

Mode de Gestion : Régie municipale directe dotée de la seule autonomie financière
 La Régie des Eaux a pour objet l'exploitation administrative, financière et technique du service des eaux.

Elle est administrée sous l'autorité du Maire et du Conseil Municipal d'Oloron Sainte Marie par un Conseil d'Exploitation et son Président.

Le Conseil d'Exploitation est composé de six membres issus du Conseil Municipal.

La durée de leur fonction ainsi que la durée du mandat du Président et du Vice-Président est celle du mandat municipal.

Compétences :

- Production et traitement de l'eau
- Suivi quotidien de l'eau (auto-contrôle)
- Maintenance et gestion de la distribution de l'eau (Réservoirs / réseau de distribution – canalisations et branchements)
- Gestion dispositif de défense incendie
- Vente en gros – Communes et Syndicats avoisinants
- Relevés des compteurs / Facturation

- Prestations pour communes et syndicats avoisinants par le biais de conventions – Interventions de recherche de fuites, Contrôle qualité, Essais annuels hydrants.

- Prestation de service pour le compte du Syndicat Intercommunal d'Estos-Lédeux-Verdets régie par convention sur la base du contrôle et du suivi du réseau (relevé compteurs de sectorisation, contrôle du fonctionnement des équipements, contrôle qualité), du relevé annuel des compteurs abonnés et de la maintenance du réseau (dispositifs de comptage).

Maintenance du réseau – Bilan d'activités :

Type d'interventions	Nombre
Fuite canalisation	24
Fuite branchement (compteur compris)	41
Demande d'un abonné/ problème de pression	6
Demande d'un abonné/ problème « qualité de l'eau »	4
Intervention Télétransmission (1)	68
Divers (2)	19

(1) Les sites de production et de stockage sont équipés de dispositifs de Télé-surveillance et Télé-alarme.

(2) Interventions sur sites de production et de stockage (maintenance équipements, nettoyage réservoirs, ...) – Interventions liées au traitement de l'eau et suivi de la



(3) qualité – gestion parc compteurs – travaux neufs – relevés semestriels des compteurs

Une équipe d'astreinte assure le maintien du service en dehors des ouvrages.

Bilan des interventions 2022 :

Les interventions réparties de la façon suivante :

- 12 concernent les réparations sur le réseau,
- 28 concernent le maintien du service pendant les périodes de turbidité et les interventions liées au dispositif de télésurveillance des sites de production et de stockage.

2 – QUALITE DE L'EAU

Gestion de la ressource :

Bien que les ressources disposent de quantités relativement importantes, le maintien de qualité de l'eau reste fragile.

Ainsi, chaque ressource dispose d'un périmètre de protection lui permettant de limiter les risques contre les pollutions et contaminations diffuses ou accidentelles.

Situation administrative des captages:

Ressource	Date de l'Arrêté Préfectoral	Indice de protection	Prescriptions
Source du Lourtau	20 Juin 1984	0.80	
Puits du Vert n°1	8 Juin 2011	0.80	Prescriptions particulières pour l'activité agricole dans le périmètre de protection rapproché
Puits du Vert n°2	8 Juin 2011	0.80	Idem
Source du Lavoir – SIAEP d'Ogeu les Bains	5 Mars 2019	0.80	Gestion SIAEP d'Ogeu les Bains – DSP SAUR

Suite à la procédure réglementaire (étude hydrogéologique, rapport hydrogéologue agréé, dossier d'enquête publique) les périmètres de protection des Puits du Vert de St Pée sont définis par Arrêté Préfectoral du 8 Juin 2011.

Suivi de la qualité de l'eau :

Le Code de la Santé Publique fixe les conditions sanitaires des eaux destinées à la consommation humaine.

L'eau potable est parmi les produits alimentaires l'un des mieux contrôlés.

Ainsi, l'Agence Régionale de santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine – Délégation Départementale des Pyrénées Atlantiques établit un programme annuel d'analyses.

Ce contrôle concerne la totalité du réseau – des sites de production au robinet de l'abonné.

Le contrôle est basé sur l'analyse de paramètres liés à la qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau.

Le contrôle porte sur trois unités de distribution distinctes :

« Oloron » - desserte par Source du l'Ourtau / Puits du Vert n°1 / Puits du Vert n°2

« Bager » - desserte par Source du l'Ourtau

« Faget » - desserte par Source du Lavoir (Ogeu les Bains)

Bilan de la qualité des eaux distribuées :

Unité de distribution – Oloron (1)

Qualité bactériologique :

Nombre de prélèvements	31
Nombre de prélèvements non conformes	0
Taux de conformité	100%

Qualité physico-chimique :

Nombre de prélèvements	31
Nombre de prélèvements non conformes	0
Taux de conformité	100%

Unité de distribution – Oloron Faget

Qualité bactériologique :

Nombre de prélèvements	3
Nombre de prélèvements non conformes	0
Taux de conformité	100%

Qualité physico-chimique :

Nombre de prélèvements	3
Nombre de prélèvements non conformes	0
Taux de conformité	100%

Unité de distribution – Oloron Bager**Qualité bactériologique :**

Nombre de prélèvements	6
Nombre de prélèvements non conformes	0
Taux de conformité	100%

Qualité physico-chimique :

Nombre de prélèvements	6
Nombre de prélèvements non conformes	0
Taux de conformité	100%

(1) : Oloron Ville ; Quartiers Soeix, Gabarn, St Pée

La totalité des analyses est conforme à la réglementation en vigueur (Décret n°94.841 du 29 Septembre 1994).

Conclusion sanitaire ARS:

« L'eau distribuée en 2022 pour les trois unités de distribution :

Pour les paramètres bactériologiques : Eau de bonne qualité bactériologique,

Pour les paramètres physico-chimiques : Eau de bonne qualité physico-chimique »

Autocontrôle :

Le Service des Eaux assure un contrôle quotidien de qualité de l'eau sur des points significatifs du réseau.

Des analyseurs de chlore en ligne ont été mis en place sur les réservoirs de Soeix, St Pée et Ste Croix.

L'eau distribuée – Quelques paramètres qualitatifs :

Paramètres (valeurs moyennes)	Quartier Faget	Oloron Ville / Soeix / St Pée	Références (mini / maxi)	Unités
pH	8,13	7,88	De 6.5 à 9	pH
Titre Alcalimétrique complet (TAC)	15,15	14,88		°F
Calcium	38,50	43,83		Mg/l
Chlorures	4,04	2,84	250,00	Mg/l
Magnésium	9,75	16,80		Mg/l
Potassium	1,00	0,31		Mg/l
Sodium	28,20	1,07	200,00	Mg/l
Fluorures	0,03	0,03	1,5	Mg/l

Paramètres (valeurs moyennes)	Quartier Bager	Références (mini / maxi)	Unités
pH	8,07	De 6.5 à 9	pH
Titre Alcalimétrique complet (TAC)	15,30		°F
Calcium	42,80		Mg/l
Chlorures	3,05	250.00	Mg/l
Magnésium	17,10		Mg/l
Potassium	0,27		Mg/l
Sodium	1,00	200,00	Mg/l
Fluorures	0,04	1,5	Mg/l

- Dureté (teneur en calcium et en magnésium) : environ 17,51°F (Quartier Faget) - Eau peu calcaire
- Fluorures (Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau) : environ 0,04 mg/l (Quartier Faget : 0,03 mg/l) - Teneur en fluor très faible
- Nitrates (éléments provenant essentiellement de l'activité agricole et des rejets domestiques et industriels : 1,64 mg/l (Quartier Faget : 6,22 mg/l) (Valeur référence max : 50 mg/l) - Taux faible, aucun caractère de toxicité.
- Pesticides (substances chimiques utilisées dans le traitement des cultures et désherbage) : pas de présence détectée

B) INDICATEURS FINANCIERS

1 - Le prix de l'eau

a) Modalités de tarification

La tarification, identique pour tous les abonnés Oloronais, est établie sous la forme d'un barème comprenant :

- Une redevance fixe (abonnement annuel).
- Une partie, proportionnelle en volume consommé.

Les deux termes du barème sont révisés, chaque année, suivant l'évolution des dépenses d'exploitation.

b) Eléments du prix de l'eau

Le prix de l'eau se compose de la rémunération du service de l'eau, de la redevance de l'Agence Adour-Garonne, et de la TVA qui s'applique à tous les éléments du prix de l'eau à l'exclusion de la redevance de l'Agence de l'Eau.

Au 1^{er} janvier 2022, les éléments du prix de l'eau sont les suivants :

- Rémunération du service de l'eau :

1) Redevance fixe : 18,00 € par facturation soit 36,00 € pour l'année + TVA : 5,5 % (total redevance 37,98 €/an).

2) Prix du mètre cube distribué :

- Eau :	1,00 € par mètre cube.
- Redevance Prélèvement :	0,072 € par mètre cube.
- Redevance de l'Agence de l'eau :	0,330 € par mètre cube.
- T.V.A :	5,5 %
Total :	1,40 € HT soit 1,49 € T.T.C.

c) La facture d'eau

Etablie pour 2021 et 2022, elle est annexée à la note liminaire. Pour la facture de référence, les montants sont les suivants :

- 2021.....	492,19 €.
- 2022.....	515,62 €.

ce qui représente une augmentation de : 23,43 €/an .

d) Taux d'impayés et versement au Fonds Départemental de Solidarité

Le taux d'impayés défini dans l'Arrêté du 2 mai 2007 a été de 15 % - essentiellement dû à la vente en gros.

Pour les personnes en difficulté, la Ville d'Oloron alimente le Fonds Départemental de Solidarité.

Le Centre Communal d'Action Sociale apporte une aide financière.

Impayés	Taux	21 %
	Montant	325 538,93 €
Versement au F.D.S	Montant	2 350,62 €
C.C.A.S	Montant	0,00 €

2 - Les autres indicateurs financiers

Le résultat de clôture du budget de fonctionnement s'est élevé à : + 60 340.35 €

- Dépenses réelles : 1 294 535.54 € HT
- Redevance Agence de l'Eau Adour Garonne : 209 314.00 € HT
- Redevance pollution domestique : 190 055.00 € H.T.
- Recettes réelles : 1 617 917.55 € HT

Le résultat du budget d'investissement s'est élevé à + 814 723.36 € HT

a) Recettes d'exploitation

Les autres recettes d'exploitation ont été :

- La vente en gros aux communes et syndicats avoisinants. Le produit de cette vente s'est élevé à 232 145.05 €.
- La vente aux abonnés Oloronais. Le produit de cette vente s'est élevé à 689 051.56€.
- Les facturations de travaux qui concernent essentiellement la réalisation de branchements. Le montant de ces recettes s'est élevé à 6 360.77 €.
- Le relevé de compteurs divisionnaires qui représente 16 890.24 € à partir d'une facturation de 5,00 H.T € par compteur relevé.

b) Etat de la dette

L'encours de la dette est à 2 804 556 € au 31/12/2022.

c) Actions sur le réseau de distribution

- Pose de 17 compteurs sur branchements neufs.
- Pose de 62 compteurs au titre de l'individualisation des contrats de fourniture d'eau dans les immeubles collectifs.
- Création de 10 branchements abonnés neufs
- Campagne de remplacement de vannes de sectorisation sur le réseau de distribution

d) Actions réalisées en 2022

1) Travaux de réhabilitation de réseaux de distribution

- Travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable des rues Labarraque, Ampère, de l'Union.

Consistance des travaux : remplacement de 723 ml de canalisation de distribution et 68 branchements, renforcement de la défense incendie.

Montant H.T : 270 000,00 €

Opération coordonnée avec GRDF (travaux de remplacement du réseau gaz.

- Travaux de réhabilitation de la canalisation principale - Quartier Faget Bas

Consistance des travaux : remplacement de 1 110 ml de canalisation de distribution et 10 branchements.

Montant H.T : 42 700,00 € H.T

- Travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable du Chemin de Lagravette (partie).

Consistance des travaux : remplacement de 690 ml de canalisation de distribution et 5 branchements.

Création d'un poste de surpression – Réservoir de St Pée

Montant H.T : 48 568,00 € H.T

2) Travaux sites de production et de stockage

- Travaux de sécurisation du Réservoir de St Pée

Montant H.T : 16 261,00 € H.T

- Dispositif de chloration relais – Réservoir de Ste Croix

Montant H.T : 18 243,00 € H.T

3) Parc compteurs

- Mise en place dispositif de Télérélevé des compteurs d'eau

Attributaire marché : Ent. BIRDZ

Montant marché : 1 294 809,20 € dont :

- 857 770,40 € « part Investissement » - remplacement des compteurs et mise en place dispositif réseau collecte données
- 437 038,80 € « part Fonctionnement » - maintenance équipements, logiciels, accès au portail Web, hébergement données (montant réparti sur 12 ans de fonctionnement)

Période de déploiement : 2020/2021/2022

Dépenses d'investissement et de fonctionnement réparties à parts égales entre le Service des Eaux et celui de l'assainissement.

4) Acquisition matériel

- Acquisition véhicule atelier (VL)

Montant H.T : 13 500,00 €

- Acquisition matériel de fontainerie

Montant H.T : 17 823,20 €

5) Etude

- Désignation d'un bureau d'études missionné pour assurer la maîtrise d'œuvre de travaux de mise en conformité et de réhabilitation du dispositif de production d'eau potable du l'Ourtau.

Montant : 52 750,00 € H.T

- Etude hydrogéologique préalable à la définition du débit réservé et des périmètres de protection de la Source du l'Ourtau

Montant H.T : 14 750,00 €

e) Programme d'actions à venir – 2023

1) Travaux de réhabilitation de réseaux de distribution

- Travaux de réhabilitation du réseau de l'Avenue Charles et Henri Moureu
Consistance des travaux : remplacement de 310 ml de canalisation de distribution et 14 branchements, renforcement de la défense incendie.

Montant H.T : 115 000,00 €

- Travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable de la rue Révol

Consistance des travaux : remplacement de 47 branchements.

2) Travaux de réhabilitation dispositif de production du l'Ourtau / canalisation d'adduction

Consistance des travaux : travaux de réhabilitation tronçon de canalisation (Source du l'Ourtau / Pont du Laguns), réhabilitation et mise en conformité du captage, mise en service bêche du Bager ;

Montant H.T : 1 960 000,00 € H.T

Opération répartie sur 2023/2024

3) Parc compteurs

Acquisition compteurs

Montant H.T : 8 000,00 €

4) Etudes

- Engagement du « Plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau »

Montant H.T : 30 000,00 €

LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

A) INDICATEURS TECHNIQUES

Deux zones d'assainissement existent à Oloron Sainte-Marie :

- une zone d'assainissement collectif dans la zone urbaine, telle que définie par délibération et intégration dans le PLU (zonage) en date du 18 décembre 2000 et repris dans le cadre du nouveau PLU, zone d'assainissement collectif complétée en 2006 par la mise en place d'un réseau de collecte des eaux usées et d'une station d'épuration d'une capacité de 700 EH à Soeix ; ce zonage a été réactualisé et soumis à enquête publique du 26/12/2018 au 14/01/2019.

- une zone d'assainissement non collectif pour les quartiers ruraux, non compris dans la zone urbaine.

1 L'Assainissement collectif

Le système d'assainissement communal est encadré par quatre arrêtés préfectoraux :

✓ du 06/11/1998 pour autorisation du fonctionnement du système d'assainissement collectif renouvelé le 18/07/2006 ;

✓ du 12/11/1998 pour autorisation du rejet de la station d'épuration dans le gave d'Oloron renouvelé le 19/10/2005 ;

✓ du 02/10/2003 pour déclaration de l'unité de compostage des boues de la station d'épuration de Légugnon ;

✓ du 10/08/2005 pour déclaration de la mise en place et de l'exploitation d'un réseau de collecte des eaux usées et d'une capacité de 700 EH, bourg de Soeix.

Les objectifs de réduction des flux de substances polluantes sont :

✓ d'assurer le transfert intégral des flux polluants à la station d'épuration par temps sec ;

✓ de maîtriser le rendement épuratoire de la station avant rejet au gave dans un cadre règlementaire (respect des concentrations maximales admissibles et des rendements minimum à atteindre).

Sur les cinq tranches prévues au programme pluriannuel d'assainissement (schéma directeur d'assainissement – IRH 1992), toutes sont aujourd'hui réalisées. La réactualisation de ce schéma directeur a été engagée et achevée en 2018, de façon à :

- répondre aux nouvelles exigences règlementaires (gestion des déverses des déversoirs d'orage, par exemple) ;
- résorber les derniers rejets directs diffus (à l'échelle des habitations) ;
- intégrer un état tendanciel tant pour la pollution domestique que pour celle issue des artisans et industries du territoire ;
- établir un programme de réhabilitation des infrastructures vieillissantes ;

Elle a été confiée au bureau d'étude ARTELIA.

La situation en 2022 est la suivante :

1.1 Le réseau de collecte

Le réseau de collecte capte plus de 95 % des flux polluants soit la pollution équivalente à une population de 12 951 habitants (pollutions d'origine domestique et industrielle confondues) en 2022.

La population desservie par le système d'assainissement collectif comprend environ 5 787 abonnés parmi les 10 653 habitants de la commune (INSEE 2020). Le réseau de collecte, qui est à près de 33 % unitaire (eaux usées et eaux pluviales sont collectées simultanément), s'étend sur 93,72 km hors collecte EP (données ARTELIA février 2018 complétées – rapport de phase 1 & 2) et, a des diamètres allant du 200 au 1 200 mm. Il est accompagné de 18 déversoirs d'orage et de 25 postes de refoulement des eaux usées.

Les secteurs non raccordés de la zone d'assainissement collectif sont :

- les rejets diffus de certaines habitations anciennes organisées autour des gaves (rue Louis Barthou) pour lesquelles une campagne de rappel de l'obligation de raccordement s'est effectuée cette année. Une campagne de contrôle sera organisée en 2024 avant les travaux de voirie prévus dans cette rue,
- une poche de rejet (rue Jean Mendiondou) a été résorbée et raccordée au système de collecte via l'installation d'un poste de refoulement domestique,

Travaux :

- des travaux ont été effectués/engagés dans le courant de l'année 2022, ils sont développés en partie B ;

L'objectif du taux de collecte, à terme, s'élevant à plus de 95 % est respecté.

Parallèlement aux grands travaux, le service communal d'assainissement a réalisé 3 branchements neufs cette année (devis et factures émanant du service sur la base de la grille de prix réactualisés).

1.2 Qualité des eaux traitées

L'installation a permis de traiter un volume total annuel de **1 140 575 m³** d'eaux usées (3 125 m³/j en moyenne). Les charges moyennes de pollution traitées figurent dans le tableau ci-dessous.

La quantité de boues produites est de **978 t**, la totalité étant valorisée en agriculture après compostage avec la même quantité de déchets verts broyés dans le centre de transformation géré par la régie d'assainissement.

La station d'épuration de Légugnon permet l'obtention d'un niveau de rejet conforme à la réglementation (exigences de l'arrêté ministériel du 22/06/2007).

	Concentration Moyenne mesurée (mg/l)	Norme de rejet (mg/l)	Charge moyenne mesurée (kg/j)	Dégradation moyenne mensuelle réalisée	Rendement épuratoire réalisé en 2022	Objectif de rendement minimal réglementaire	
						Temps sec	Temps pluie
DCO EB	631,5		1926,1				
DCO ET	40,8	125	126,4	53,99 t	93,35 %	87,0 %	82,0 %
MES EB	257,8		793,7				
MES ET	11,4	35	36,5	22,72 t	95,56 %	94,0 %	91,0 %
DBO₅ EB	241,2		734,6				
DBO₅ ET	5,0	25	15,5	21,57 t	97,77 %	94,0 %	92,0 %
NGL EB	46,5		142,4				
NGL ET	5,2	15	16,2	3,79 t	87,89 %	74,0 %	64,0 %

EB = Eaux Brutes/ET = Eaux Traitées

Le tableau ci-dessus montre, pour 2022 :

✓ Un respect des normes de rejets (concentrations en sortie bien inférieures aux seuils fixés par la réglementation) ;

✓ Un maintien des rendements épuratoires (supérieurs aux exigences réglementaires).

Les autocontrôles réalisés par le MATEMA sont au nombre de deux pour l'année 2022 : (11/05/2022) pour Légugnon ; (12-13/05/2022) pour Soeix.

Les charges brutes théoriques à traiter sont :

	Volume (m ³ /j)	Pollution (EH)	DCO (kg/j)	DBO ₅ (kg/j)	MES (kg/j)	NTK (kg/j)	PT (kg/j)
Flux de temps sec	2 755	24 537	2 945	1 292	1 758	233	70
Flux de temps pluie	3 755	27 496	3 300	1 386	1 859	249	75

1.3 Les systèmes de traitement

La **station d'épuration de Légugnon** traite les eaux résiduaires urbaines d'Oloron Sainte-Marie et, par convention de raccordement, celles issues, pour partie, des communes voisines de : Bidos, Estos, et, celles issues des industries suivantes : Lindt & Sprüngli, Laulhère, Sintertech/Fédéral Mogul, Abattoir du Haut-Béarn, grâce à des filières biologiques dites classiques :

Filière eau : prétraitements + bassin d'orage, boues activées très faible charge, clarificateur.

Filière boue : silo épaisseur hersé, déshydratation mécanique par centrifugation.

Ces filières sont complétées de traitements annexes. C'est le cas du traitement biologique des graisses (118,2 m³ traités en 2022), du traitement des sables et des produits de curage des réseaux (177,8 t), du malaxage des boues à la chaux vive (filière arrêtée), du traitement des matières de vidange (982,6 m³) et, d'une plateforme de co-compostage (boues/déchets verts) mise en service en 2005. Cette dernière est capable de traiter la totalité des boues produites, à terme, par la station d'épuration soit 2 300 m³/an (450 t MS théorique) et une partie des déchets verts des déchetteries soit 4 000 m³/an de bois broyé (2 200 t brut). Cette unité de transformation (aération forcée) permet de produire un compost valorisé directement en agriculture (plan d'épandage de 325 ha déclaré + 120 ha en extension en 2014) et conforme à la norme NF 44-095.

Les capacités de traitement de la station d'épuration de Légugnon (SANDRE 0564422V006) sont énoncées dans le tableau ci-dessous :

Origine	Volume	DCO	DBO ₅	MES	NTK	PT
Effluents du réseau	3 920	2 979	1 330	1 605	236	71
Matières de vidange	20	300	50	200	15	5
Produits d'hydrocurage	10	7	4	5	1	/
Graisses après traitement	6	40	20	115	/	/
Total m ³ /j ou kg/j	3 956	3 326	1 404	1 925	252	76

La **station d'épuration de Soeix** traite les eaux résiduaires urbaines du bourg grâce aux filières lit bactérien + lits plantés de roseaux à concurrence de 700 EH. Cette unité a été mise en service (opérationnel) début janvier 2007. Elle aura permis de traiter, en 2022, 8 518 m³ d'eaux usées (23,3 m³/j en moyenne).

Cette année, 1 bilan d'autocontrôle « 24h00 » ont été réalisés par le MATEMA, les charges et rendements considérés figurent dans le tableau ci-dessous :

	Charge entrante (kg/j)	Rendement dégradation (%)
DCO	5,8	62,0
DBO5	2,0	79,6
MES	2,5	79,4
NGL	1,1	26,2

Les boues sont stockées et minéralisées sur quatre lits plantés de roseaux.

2 L'Assainissement non collectif

Des 6 831 hectares de superficie, la zone rurale s'étend sur une surface de 5 660 hectares et rassemble environ 7 % de la population oloronaise.

Les dispositifs d'assainissement non collectif sont définis à partir de la carte d'aptitude des sols et de l'étude de diagnostic réalisées en 1994 complétée en 2005. Ils sont régis par la norme AFNOR DTU 64.1. Ces données sont consignées dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme (PLU) révisé.

Le contrôle (obligatoire) et l'entretien (facultatif) sont de la compétence de la Communauté des Communes du Haut Béarn et plus particulièrement de son Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Les déchets issus du parc d'assainissement non collectif du territoire de l'intercommunalité (matières de vidange essentiellement) sont traités par la station d'épuration de Légugnon. Des conventions sont signées avec les acteurs de la filière.

B) INDICATEURS FINANCIERS

1- Le prix de l'Assainissement

a) Modalités de tarification :

La tarification comprend un seul terme proportionnel au volume d'eau consommé pour les usagers desservis par un réseau d'assainissement collectif. Des coefficients dégressifs sont prévus pour la consommation d'eau supérieure à 6 000 m³ par an.

La redevance des Ets LINDT & SPRÜNGLI est définie par convention. Elle comprend un terme fixe correspondant aux capacités réservées pour la collecte et le traitement de effluents de l'industriel et un terme variable qui correspond à la pollution des Ets LINDT, effectivement collectés et traités au cours de l'année concernée.

Le prix de l'assainissement d'un mètre cube d'eau consommée est révisé chaque année suivant l'évolution des dépenses d'exploitation et en prévision des travaux prévus à court et moyen terme.

b) Composantes du prix de l'assainissement

Le prix de l'assainissement se compose de la rémunération du service de l'assainissement, de la T.V.A. et, d'une part fixe.

Au 1^{er} janvier 2022 les éléments du prix de l'assainissement sont les suivants :

- Prix du mètre cube : 1,900 € H.T.
- Redevance collecte : 0,250 € H.T.
- Part fixe : 14,860 € H.T./foyer/an
- T.V.A : 10,0 %.

PRIX (pour 120 m³/an sans part fixe) : 2,36 € T.T.C./ m³

2- Les autres indicateurs financiers

a) Recettes d'exploitation

Compte tenu de l'élément précédent, la recette générée au titre de la redevance d'assainissement collectif (532 971 m³ facturés) a été en 2022 de 1 108 365,06 €.

Les autres recettes d'exploitation ont été :

- La prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne qui s'est élevée à : 3 020,00 € (station d'épuration de Soeix, les STEP > 2000 EH n'étant plus éligibles)

- La facturation pour contrôle des branchements et autres prestations d'un montant de : 9 173,87 € HT

- La facturation des travaux réalisés par la régie pour les administrés d'un montant de : 9 173,87 € HT;

- Les redevances pour traitement des apports extérieurs à la station, pour un montant de 23 531,93 € HT;

- Les taxes de raccordement d'un montant de : 11 800,00 € HT;

- Les redevances « collecte » reversées à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne qui s'est élevée à : 140 050,84 €.

b) Analyse de la dette

L'encours de la dette s'élève 3 522 754,00 € au 01/01/2023,
Le ratio de désendettement en 2022 s'établit à 9,44.

c) Les autres indicateurs financiers

Le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de 48 325,75 €.

Le résultat du budget d'investissement s'établit à + 767 612,41 €.

Pour, information, en intégrant les restes à réaliser, le résultat de la section d'investissement s'élève à + 26 055,19 €.

Le résultat global de clôture laisse donc apparaître le déficit de 22 270,56 €,

Le résultat des restes à réaliser s'établissant quant à lui à 741 557,22 €.

d) Actions réalisées/payées en 2022

- les habitations de la rue Palassou (du n°41 au n°79, soit 20 branchements) ont été raccordées au réseau d'assainissement collectif, après création d'un réseau de collecte en domaine privé, pour un montant global de 179 907,00 € HT,
- diverses opérations de restauration/réhabilitation des réseaux (mise en séparatif rues Sadi Carnot, Jean Jaurès, reprise (remplacement/scellement) de 15 tampons fonte sur voirie lourde, ...), création d'un puits d'infiltration pour les eaux de ruissellement des voiries du giratoire Pierre Bourdieu, reconstruction de l'émissaire pluvial dans le Gave d'Oloron rue Léon Jouhaux, pour un montant de 395 825,84 € HT,
- le remplacement du dégrilleur 3 mm de la station d'épuration de Légugnon pour un montant de 25 000,00 € HT,
- le réaménagement des infrastructures d'assainissement (pompes et équipements essentiellement) pour un montant de 6 003,25 € HT ;
- renouvellement de matériel roulant (VL utilitaire de l'équipe « réseaux ») pour un montant de 15 697,76 € HT, de matériel de sécurité pour un montant de 3 888,74 € HT, du spectrophotomètre du laboratoire de la station d'épuration pour un montant de 1 115,13 € HT,
- réhabilitation des WC publics Place des Oustalots, opération engagée en 2022 pour un montant total de 78 927,43 € HT,

e) Programme d'actions à venir (2023)

- Achèvement des travaux engagés en 2022 (mise en séparatif rue du Gr Gl Bordes, construction de toilettes publiques place des Oustalots, étude pour la recherche des micropolluants (RSDE),
- Continuité des travaux préconisés par le Schéma Directeur d'Assainissement (fiabilisation du système d'autosurveillance (télétransmissions), modernisation des postes de refoulement, mise en séparatif rue J. Jaurès (2nde tranche), EU/EP avenue de Lasseube (études préliminaires)),
- Travaux coordonnés à d'autres opérations (EP rue Louis Barthou à l'occasion de la démolition de « l'immeuble Rouso », extension EP à l'occasion du déclassement de la rue Révol).
- Participation au changement du parc des compteurs d'eau potable (« dispositif » de télérelève) ;
- AMO pour le remplacement de la centrifugeuse, étude d'assainissement (analyse des risques de défaillance), étude structurelle pour la reprise en toiture des silos de fermentation (compostage) couplée à des panneaux photovoltaïques, audit énergétique des équipements d'assainissement.

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le



ID : 064-216404228-20230407-DEL_23_04_07_33-DE